# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publie le

ID: 056-215602608-20231218-231218H16055H1-DE



# VILLE DE VANNES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

**BBBBBB** 

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 11 décembre 2023, s'est réuni le 18 décembre 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

### Présents:

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Christine PENHOUET, François ARS, Nadine PÉLERIN. Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Catherine LE TUTOUR, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Patrick LE MESTRE, Laetitia DUMAS, Audrey ESSOLA, Marie-Noëlle KERGOSIEN. Guillaume AUFFRET, François RIOU

# Pouvoirs:

Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Mme PÉLERIN Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme DELATTRE Claire BOEDEC a donné pouvoir à Mme LE TUTOUR Marc-Antoine MENIER a donné pouvoir à M. RICHER Odile MONNET a donné pouvoir à M. AUFFRET

#### Absent(s):

Frank D'ABOVILLE

Membres en exercice: 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 056-215602608-20231218-231218H16055H1-DE

Point n°: 31

# Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2023 CULTURE-EVENEMENTIEL

# Médiathèques - Charte des collections

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

La loi du 21 décembre 2021 impose aux médiathèques municipales de présenter devant le conseil municipal les orientations générales de leur politique documentaire.

Cette politique recouvre, au sein d'une médiathèque, l'ensemble des processus, visant à contrôler le développement des collections :

- La politique d'acquisition,
- La politique de conservation (incluant le désherbage),
- La politique d'accès (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections).

La charte des collections en est l'expression publique.

# Vu l'avis de la Commission :

Politiques Publiques

# Je vous propose:

- d'approuver les termes de la charte des collections des médiathèques ciannexée :
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal Le Maire

David ROBO